"dits biens soient placés sur des biens de fonds, et la rente d'd'iceux biens, ainsi que la rente de toutes les sommes qu'elle,

"dite Textatrice, a déjà de placées et assises sur des fonds, que

"toutes les rentes soient employées à payer des pensions au

"Séminaire de Québec, pour y placer de pauvres enfants de la "paroisse de Charlesbourg, et notamment les enfants de Joseph

"Villeneuve pour le présent, pour faire instruire et éduquer

" les dits enfants, et ce à perpétuité, car telle est sa volonté.

"Et veut et ordonne la dite Textatrice qu'après le décès de " la dite Marie Marguerite Bédard, légataire-usufruitière, les " dits emplacements et dépendances soient vendus et le produit " d'iceux soit placé à constitution de rente, et la rente employée " à payer autant de pensions que possible, pour placer de pauvres " enfants pour y être instruits et éduqués. Car telle est sa " volonté."

Le montant actuel de la fondation Poulin est de 1576,13 piastres.

Originairement il était un peu plus considérable, et avant longtemps il sera ramené au chiffre primitif.

Grâce à ce legs, plusieurs enfants peu fortunés de Charlesbourg ont pu faire leur cours classique. Quelques-uns sont devenus prêtres, et les autres sont généralement arrivés à d'excellentes positions dans le société. D. Gosselin, Ptre.

Captivité et délivrance d'un évêque grec en 1858

Cétuit en 1858. Mgr Neapoléos Benjamin venait d'être nommé archévêque de Bosna-Sérai, après avoir rempli à la satisfaction de tous la charge d'évêque de Galata, à Constantinople. Jusqu'alors, nul ne s'était aperçu de ses tendances au catholicisme, ni de la persistance qu'il mettait à porter, sous l'ample manteau épiscopal de sa confession, une soutane à petits boutons que portent d'ordinaire nos évêques. Mais, comme d'ailleurs il était aisé de le prévoir, des prêtres de son entourage, appelés par leurs attributions à vivre dans son intimité, finirent par découvrir ses dispositions, et s'empressèrent de le dénoncer au patriarcat de Constantinople, qui bientôt après lui enjoignit de se rendre à la capitale.

Bien que cet ordre ne fût accompagné d'aucune explication qui en établit le caractère, l'archevêque devira aisément qu'il